

**X<sup>e</sup> Colloque de L'.A.D.D.E.S**

**(Association pour le Développement de  
la Documentation sur l'Economie Sociale)**

Paris 15 mars 1994

**NOUVELLES DONNÉES SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE**

***ETAT D'AVANCEMENT DES STATISTIQUES***

***SUR L'ECONOMIE SOCIALE***

***Daniel RAULT  
D.G.I.S.E.S***

Les travaux statistiques menés au cours de la dernière période sur l'économie sociale au plan national visent pour l'essentiel à combler les lacunes principales, celles concernant la connaissance de la composante associative du domaine :

- amélioration du répertoire des entreprises et des établissements (fichier Sirene) sur le domaine de l'économie sociale ;
- estimation du volume d'activité, des moyens et des sources de financement des associations ;
- estimation de leur emploi salarié ;
- détermination des variables pertinentes pour l'établissement d'une typologie propre aux acteurs économiques concernés.

Ces travaux sont, encore aujourd'hui, menés indépendamment les uns des autres. Cependant, leur complémentarité va de soi puisqu'ils répondent aux différentes priorités établies par le rapport de Mme C. PADIEU au début 1990.

Une cohérence plus étroite peut maintenant être établie entre les travaux d'études et l'élaboration de bases de données au travers d'une plus grande précision des frontières pertinentes du (ou des) champ(s) d'étude et du choix d'une typologie opératoire commune.

Dans son avis "Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901" adopté le 24 février 1993 sur un rapport présenté par Mme M. T. CHEROUTRE, Le Conseil Economique et Social a approuvé ces efforts pour tenter une meilleure identification du mouvement associatif et souhaité leur extension au niveau européen.

Pour sa part EUROSTAT, l'Office Européen des Statistiques, réalise un premier travail de mise à niveau des statistiques nationales sur les coopératives, mutuelles et associations (cf supplément n°2 de 1993 au bulletin d'Eurostat "Services et transports" : "Profil statistique des organisations coopératives, mutualistes et associatives dans la Communauté européenne").

Une présentation harmonisée au plan européen des données relatives aux coopératives, mutuelles et associations devrait être un apport décisif pour l'édification d'un cadre statistique cohérent sur l'économie sociale.

.../...

## 1) Données Eurostat

Eurostat indique que les résultats présentés restent encore partiels.

L'objectif principal de l'étude a été de mettre à jour les données rassemblées sur les coopératives, mutuelles et associations en 1986 par le Comité Economique et Social européen : seules ont été interrogées les "organisations centrales nationales (OCN)" déjà recensées en 1986. Par ailleurs, les données qu'il est possible de recueillir auprès des OCN des différents secteurs de l'économie sociale ne couvrent que partiellement les entreprises du domaine correspondant.

L'insuffisance d'information disponible concerne particulièrement le secteur associatif pour lequel l'écart entre les données actuellement rassemblées et des estimations autorisées aux plans nationaux est important (cf cas du Royaume-Uni et de la France détaillés en p. 56).

La poursuite de ces travaux est en préparation :

- Eurostat indique que des répertoires appropriés pourraient être mis en place en référence au cadre réglementaire défini pour la réalisation de répertoires nationaux d'entreprises (Règlement du Conseil N° 696/93) ;
- la Commission propose, afin de poursuivre l'amélioration de la connaissance du secteur, que l'étude qui lui sera consacrée s'insère dans les actions du programme statistique (Proposition de Décision du Conseil relative au programme pluriannuel (1994-1996) d'actions communautaires en faveur des coopératives, des mutualités, des associations et des fondations dans la Communauté), celle concernant une meilleure estimation des activités non-marchandes privées, d'une part, celle concernant le développement des statistiques de services dans les secteurs ne disposant pas encore d'instruments de collecte adéquates, d'autre part.

## 2) Traitement des associations dans les Comptes nationaux

L'Insee élabore actuellement la nouvelle base de compte des "administrations privées" (institutions sans but lucratif).

L'étude menée par D. DEMOUSTIER et présentée au 9ème colloque de l'ADDES ("les organismes privés sans but lucratif au service des ménages") s'inscrivait dans cette perspective.

Le champ était plus large que les associations et ne comportait pas tout le secteur associatif. Les résultats étaient présentés en structure (structure du budget moyen de chaque secteur associatif, répartition du budget total, des effectifs salariés et des effectifs bénévoles par grands secteurs associatifs).

.../...

L'estimation à venir des agrégats concernant la composante associative des Apris aura un effet structurant pour le traitement statistique global des associations (classement des associations en secteurs institutionnels des administrations privées, des administrations publiques, des sociétés et quasi-sociétés, des ménages).

**3) Mise à niveau de Sirene sur l'économie sociale  
(pôle de compétence nationale, Direction Régionale d'Auvergne de l'Insee)**

- Le bilan de la couverture des groupements mutualistes par le répertoire Sirene et des règles de classement des établissements d'oeuvre gérés a été réalisé par comparaison avec l'enquête annuelle du SESI.

La DR d'Auvergne a établi un protocole avec le SESI pour la prise en compte annuelle des mouvements qui interviendront sur les groupements et les établissements d'oeuvre qu'ils gèrent. L'extension aux petites mutuelles (certaines devant être considérées comme des correspondants locaux et non comme des entreprises à part entière) de l'enregistrement au répertoire est à l'étude.

- Pour des raisons de faisabilité le pôle de compétence a décidé de se fixer comme **domaine de travail le champ des associations employeurs**, sans que cela préjuge des frontières pertinentes à établir pour une classification ultérieure des associations dans leur ensemble.

La mise à niveau du traitement des associations dans Sirene est un travail considérable : au 1er janvier 1994 le répertoire contient 250 000 établissements du secteur associatif dont 120 000 ont des salariés (signalons pour les utilisateurs du répertoire par le biais du Minitel qu'une modification de gestion du fichier intervenue en janvier 93 a supprimé les associations sans salarié des dénombrements diffusés au public).

L'effectif salarié des associations recensé dans Sirene doit être manié avec beaucoup de précaution : les sources de mise à jour du répertoire ont évolué et il n'y a pas de point de référence bien établi pour traduire un nombre de personnes recensées en volume d'emploi (en équivalent temps plein).

Les 1 292 000 personnes recensées au 01/01/1994 sont une indication de l'importance des associations pour l'emploi en général. Des recoupements avec d'autres sources sont nécessaires (fichiers Assedic et DADS, analyse de la cohérence entre le volume d'emploi et la masse salariale estimée dans les enquêtes).

- Traitement des associations sanitaires et sociales

Le poids relatif de ce secteur associatif et la refonte du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), a fait prendre ce secteur associatif en priorité pour la mise à niveau de Sirene.

.../...

Le bilan d'appariement entre Finess et Sirene au plan de la région Auvergne a révélé un taux de recouvrement faible entre les deux répertoires ; 35 % des établissements de Sirene relevant des secteurs de la santé et de l'action sociale sont appariés à un établissement répertorié dans Finess.

Même en ciblant le rapprochement des deux répertoires sur un champ d'activité correspondant de façon plus étroite à celui de Finess, le volume des contrôles et des recherches risque d'être considérable, le champ et les règles d'immatriculation des deux répertoires différant notablement :

- Finess enregistre de façon distincte l'établissement et l'association gestionnaire ;
- des services correspondants à des budgets annexes, mais n'ayant pas une comptabilité distincte (maison de retraite médicalisée dépendant d'un service hospitalier), sont enregistrés de façon autonome dans Finess alors qu'ils ne peuvent avoir la personnalité morale du point de vue de Sirene.

L'estimation du volume de travail à prévoir au plan national est en cours.

#### **4) Estimations d'agrégats concernant l'activité associative (budgets, origine des financements, emploi salarié, évaluation de l'activité bénévole)**

Les deux sources statistiques dont nous disposons pour établir des estimations du poids des associations dans l'économie basées sur des échantillons suffisamment représentatifs au plan national sont celles issues des travaux de l'ESEAC (étude déjà citée, ADDES 1992) et du LES (E. ARCHAMBAULT, ADDES 1994, et V. TCHERNONOG, ADDES 1992 et 1994).

La Délégation se propose de travailler, avec leurs auteurs, sur les recoupements nécessaires avec les chiffrages issus des sources administratives à partir de ces deux sources afin de proposer des "fourchettes " par grands secteurs associatifs. Les principaux écarts rencontrés entre les résultats extrapolés des deux études, d'une part, avec les sources administratives, d'autre part, éclaireront sans doute les biais éventuels de chacun des deux échantillons.

Rappelons que l'échantillon d'associations du LES est au niveau primaire un échantillon de communes et qu'il sépare les associations employeurs (rapportées aux associations employeurs recensées dans Sirene) ; que celui de l'ESEAC sépare les associations nationales (repérées par les ministères de tutelle et les grandes coordinations associatives, des associations locales, ces dernières ayant été tirées dans des répertoires constitués sur trois départements à partir d'un ensemble de sources (fichier Sirene, listes communales, annuaires de fédérations, listes de conseils généraux).

.../...

Un redressement sommaire, qui reste à vérifier dans le détail avec les auteurs eux-mêmes, semble indiquer quelques différences sensibles :

- Pour les associations sanitaires et sociales, additionnées aux associations caritatives et humanitaires, le budget total atteindrait 100 milliards F à partir des données du LES ; on obtiendrait environ 53 milliards F (37 milliards pour le secteur sanitaire et social, 16 milliards pour les associations caritatives et humanitaires) auxquels il faudrait ajouter environ 20 milliards pour les associations du secteur santé, services marchands, à partir des données de l'ESEAC.
- Pour l'action culturelle, le budget des associations serait de 35 milliards à partir des données du LES, de 5 milliards à partir des données de l'ESEAC (5 milliards auxquels il faut cependant ajouter le budget des établissements para-publics) ; estimations à rapprocher des 15 milliards estimés dans le rapport de G. DAVEZAC (CES, novembre 1986, "les entreprises de l'économie sociale").
- Un traitement différent des associations de l'enseignement privé (hors champ dans l'étude ESEAC) est susceptible d'expliquer une grande part de la différence qui apparaîtra pour l'estimation du budget global du secteur associatif (le budget de ces associations qui gèrent les établissements d'enseignement privé conventionné est estimé actuellement à 34 milliards de francs).

## 5) Les travaux régionaux

En complément des travaux statistiques engagés au niveau national la Délégation a soutenu des travaux menés au niveau régional, soit parce que ce niveau semble plus pertinent pour mettre en valeur certaines spécificités de l'économie sociale, soit tout simplement parce qu'il permet un accès aux sources statistiques qui n'existe pas ou qui serait hors de proportion avec les moyens disponibles au niveau national.

la Délégation a apporté son concours à la constitution d'une base de données des entreprises de l'économie sociale en région Rhône-Alpes, travail consécutif à un premier investissement conduit par le Collège coopératif pour le GRCMA avec des appuis financiers régionaux.

De la même façon la Délégation participe à un travail sur l'évaluation des données d'emploi sur les associations mobilisables dans les fichiers départementaux des ASSEDIC.

Cette évaluation sera menée en parallèle en région PACA et en région Rhône-Alpes ; elle pourra déboucher sur un travail plus complet à partir de la source DADS en fonction des disponibles et, également, des modalités d'accès à cette source statistique.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*

\*\*